

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

22. 03. 2016

Dossier complet le :

22. 03. 2016

N° d'enregistrement :

F09316P0065.

1. Intitulé du projet

Création d'une voie nouvelle

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie d'Annot

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean BALLESTER, Maire

RCS / SIRET

1211011410101081110101191

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d	Création d'une voie neuve à sens unique de 4 m de large.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'une voie neuve à sens unique de 4 m de large en espace airtagé (marquage au sol du cheminement piéton entre le chemin de la Colle Basse et le chemin des Gueines.

Il comprend également l'aménagement d'une zone de collecte de déchets (ordures ménagères, tri sélectif, verre et papier) au niveau de l'intersection entre la voie neuve et le chemin des Gueines.

4.2 Objectifs du projet

La création de cette voie neuve permettra de faciliter les accès piétons et routiers depuis les lotissements "Clos de Platel" et des Gueines vers les écoles primaires et maternelle d'Annot.

Dans un deuxième temps, ce projet permettra de réorganiser les flux des véhicules aux abords du site d'implantation de la voie.

Enfin, le projet permettra la création d'un nouveau point de collecte des déchets. Ceci facilitera le dépôts des déchets et favorisera le recours au tri sélectifs pour les habitants du lotissement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est estimée à 6 mois environ. Ces derniers se dérouleront en trois phases :

- 1ère phase : terrassements généraux,
- 2ème phase : travaux de chaussée et marquage du cheminement piéton sur la voie neuve,
- 3ème phase : aménagement de la zone de collecte de déchets.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création de la la voie nouvelle en sens unique n'entraînera pas d'augmentation du trafic routier global et permettra une réorganisation des flux de déplacement qui facilitera et sécurisera les accès aux écoles tout en réduisant lea longueur du trajet en direction de celles-ci.

L'aménagement de la zone de collecte de déchets centralisera le dépôt des déchets des habitants logeant à proximité du site et facilitera leur ramassage.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre des procédures "étude d'impact au cas par cas" dans le cadre de la création de la voie nouvelle.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voie	180 m
Largeur de la voie	4 m
Plateforme	4 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune d'Annot

Entre le chemin de la Colle
Basse (au Sud) et le chemin
des Gueines (au Nord)

04240 Annot

Coordonnées géographiques¹ Long. 06°39'47" E Lat. 43°57'51" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 06°39'48" E Lat. 43°57'50" N

Point d'arrivée : Long. 06°39'45" E Lat. 43°57'52" N

Communes traversées :

Annot

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Piste+ friche.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS d'Annot approuvé le 28/03/1978 et révisé le 10/04/1997 : zone UC, zone de d'extension discontinue de densité moyenne.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF Terrestre de Type I <i>Rochers de Scaffarels-La chambre du Roi-Grès d'Annot</i> se situe à environ 1,2 km au Nord du projet. La ZNIEFF Terrestre de Type II <i>Vallée d'Allons-Crête des Serres-crête et forêt domaniale de Chamatte-Crête des Traverses-Puy de Rent-Bois de la Colle Baudet</i> se situe à environ 941 m au Sud du projet.
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La loi Montagne codifiée aux articles L.122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme s'applique sur le territoire de la commune d'Annot.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional du Verdon se trouve à 2 km à l'Ouest du site d'implantation du projet.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est concerné ni par une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, ni par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Néanmoins, la zone humide <i>Vaire T2-Les Scaffarels à la source</i> est localisée à environ 763 m à l'Est du projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation de la commune d'Annot a été approuvé le 17 octobre 2013.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site classé <i>Rochers d'Annot</i> situé à 1,1 km à l'Est du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation <i>Site à Chauves-souris-Le Castellet-Les Sausses et Gorges de Daluis</i> (FR9301554) situé à environ 7,2 km au Nord-Est du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ni site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est localisé dans ou à proximité du périmètre du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais. Ainsi, le projet sera ni excédentaire ni déficitaire en matériaux et les déblais seront réutilisés en remblais sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les potentialités écologiques du périmètre du projet sont très faibles du fait de la césure induite par les infrastructures et de l'état de dégradation des habitats naturels. Actuellement, les terrains d'assiette du projet sont occupés par une piste en terre et par une friche.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à créer une voie neuve sur une piste existante et à aménager une zone de dépôt de déchets. Le périmètre du projet se trouve dans une zone anthropisée qui ne présente aucune continuité d'habitat avec les ZNIEFF ou le site Natura 2000 situés à proximité. Par conséquent, l'opération n'aura aucune incidence sur ces zones à sensibilité particulière.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace agricole, naturel, forestier ou maritime ne sera détruit par le projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est concerné par des phénomènes de de glissements de terrain et des risques d'inondations de la Vaire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. Les riverains du site d'implantation du projet pourront ressentir une gêne liée au travaux. Au vu de la faible emprise du projet et de la faible durée des travaux, celle-ci ne sera pas significative. En phase d'exploitation, le projet modifiera légèrement et très localement l'ambiance sonore du fait du trafic sur la voie neuve aux heures d'entrée et de sortie scolaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Ces nuisances sont donc négligeables.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de la faible emprise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	De l'éclairage public est déjà présent sur les chemins de la Colle Basse et des Gueines. Cependant, la voie neuve ne sera pas éclairée
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Au vu de la faible emprise du projet et de la faible durée des travaux, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface imperméabilisée sera légèrement augmentée dans le cadre de ce projet.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire. En phase exploitation, cette voie n'engendrera pas de production de déchets ménagers.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet facilitera les accès piétons et routiers entre le lotissement Clos de Platel et les écoles primaire et maternelle d'Annot.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé entre le chemin des Gueines et la route de Colle Basse, au niveau des lotissements "Clos de Platel" et "les Gueines".

A cet endroit, l'absence de voie directe entre les écoles primaire et maternelle et ces lotissements obligent les parents et les enfants en modes doux à contourner par le chemin des Gueines puis la route de Colle Basse, dont les caractéristiques (carrefours et absence de trottoirs) sont incompatibles avec un flux concentré de véhicules aux heures de rentrée et sortie des classes.

L'opération consiste à réaliser une voie neuve à sens unique de 4 m de large et un marquage du cheminement piéton afin de faciliter les accès piétons et routiers entre les lotissements "Clos de Platel" et "les Gueines" et les écoles primaire et maternelle d'Annot.

En plus de la création de la voie, le projet prévoit l'aménagement d'une zone de collecte de déchets (ordures ménagères, tri sélectif, verre et papier) au niveau de l'intersection entre la voie neuve et le chemin des Gueines. Ainsi, la collecte des déchets sera facilitée et le recours au tri sélectif encouragé.

Le site se trouve en zone UC du POS d'Annot, zone de d'extension discontinue de densité moyenne.

Le projet est éloigné des Zones d'Intérêt Ecologiques, Fauniques et Floristiques ainsi que du site Natura 2000 présent à proximité du centre-village d'Annot. Il n'aura donc pas d'incidences sur le milieu naturel d'une part par l'absence de continuités d'habitats et d'espèces avec ces espaces et d'autre part par sa faible emprise et sa localisation dans une zone déjà anthropisée.

Le projet n'est pas concerné par une ZPPAUP ou une AMVAP, n'est pas inclus dans un site classé ou inscrit et ne se situe pas à proximité d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il n'aura donc pas d'incidences sur le patrimoine culturel.

Les captages d'eau potable, les eaux superficielles et souterraines, les habitations et les activités présentes aux alentours seront préservés dans le cadre de la présente opération.

Les principales nuisances (sonores et vibrations) auront lieu lors de la phase chantier. Toutefois, au vu de la faible emprise du projet et de la faible durée des travaux, celles-ci seront peu significatives.

Le projet permet une amélioration des conditions de desserte des écoles d'Annot dans ce secteur, facilite le dépôt des déchets et encourage le recours au tri sélectif.

Ainsi, au vu de :

- Des enjeux en terme de desserte des équipements scolaires pour les habitants des lotissements "Clos de Platel" et des "Geuines",
 - De la faible emprise du projet,
 - D'une implantation du projet dans une zone d'extension discontinue de densité moyenne,
 - De l'absence d'incidences sur le milieu naturel,
 - De la préservation des eaux superficielles et souterraines, des captages d'eau potable, de l'habitat, des activités et du patrimoine culturel,
 - De la nécessaire réduction des nuisances en phase chantier ou encore du recyclage des déchets verts lors de la phase de terrassements généraux,
 - Des impacts positifs du projet sur la réorganisation, la fluidification et la sécurisation du trafic, ainsi que pour les déplacements modes doux,
- il nous semble que le projet d'aménagement de la voie neuve peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ANNOT

le,

17 Mars 2016

Signature

Jean BALLESTER
Maire d'Annot



